

DACP

REF : DACP2016002

Signataire : MC/ED

Séance du Conseil Municipal du 18/02/2016

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Délégation de service public pour l'exploitation des marchés du Montfort et des quatre chemins. Choix du délégataire et autorisation de signature.

EXPOSE :

La ville d'Aubervilliers a signé le 21 février 1994 un contrat de concession avec l'Eurl Mandon portant sur la gestion du marché du Montfort qui arrive à échéance le 31 mai 2015.

Par ailleurs, le traité d'affermage du marché des Quatre Chemins arrive à échéance le 1^{er} mars 2016.

Pour des raisons de cohérence commerciale et de bonne gestion économique des marchés sur la commune (le marché du Montfort présente pour l'exercice 2013 un bilan d'exploitation négatif de l'ordre de 30 000 € alors que dans le même temps les résultats du marché des quatre chemins sont eux positifs sensiblement à la même hauteur), le Conseil Municipal le 16 avril 2015 a approuvé la démarche de regrouper la gestion des marchés dans le cadre d'un contrat unique, afin notamment de disposer d'un seul exploitant pour l'ensemble de l'activité. La ville s'est orientée pour ce faire vers une gestion indirecte des deux marchés par la mise en place d'une délégation de service public.

Le présent rapport porte sur la consultation organisée en vue de l'attribution d'une convention de délégation de service public des marchés du Montfort et des Quatre Chemins.

I RAPPEL DES CONTRAINTES IMPOSEES AUX CANDIDATS A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le cahier des charges de la consultation adressé aux candidats indiquait que la délégation portait sur :

- la gestion en liaison avec la Ville des attributions d'emplacements aux commerçants,
- le placement et l'installation des commerçants, le respect du règlement des marchés (emplacement, propreté, horaires, stationnement, etc...),
- la perception des droits des places aux tarifs fixés par la Commune,
- le développement des marchés,
- la fourniture, l'entretien et le renouvellement des matériels mobiles nécessaires au fonctionnement des marchés (abris mobiles, tentes, bâches, piquets, etc...),

- l'entretien préventif et curatif de l'ensemble des installations électriques et des sanitaires mis à disposition du délégataire,
- l'entretien ou le remplacement de l'ensemble des ouvrages et équipements constituant les halles couvertes du marché du Montfort et du marché des Quatre Chemins,
- la gestion des abonnements nécessaires pour chaque marché pour la fourniture d'électricité et d'eau, entre autres...
- l'installation, le montage et le démontage des marchés aux heures fixées par la convention.

Le cahier des charges indiquait également que la durée de la délégation était de cinq ans.

II RAPPEL DE LA PROCEDURE D'ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Afin de permettre l'attribution de la délégation de service public, un appel à candidature a été lancé le 5 mai sur le site du BOAMP et 12 juin 2015 dans le journal le Moniteur après la délibération de principe du Conseil Municipal du 16 avril 2015.

La première Commission de délégation de service public, réunie le 12 août 2015 pour l'examen des candidatures, a décidé à l'unanimité d'admettre les entreprises suivantes à présenter une offre :

- L'Eurl Mandon
- La société LES FILS DE MME GERAUD
- La société LOMBARD ET GUERIN GESTION
- La société LOISEAU MARCHES
- La société SOGEMA

Le dossier de consultation des entreprises a été adressé à ces cinq candidats le 14 août 2015, avec une date limite de remise des offres fixée au 16 octobre 2015 à 16H00.

Les deux sociétés suivantes ont remis une offre :

- L'Eurl Mandon
- La société LOMBARD ET GUERIN GESTION

La Commission de délégation de service public relative à l'ouverture des plis contenant les offres des candidats s'est tenue le 28 octobre 2015.

L'analyse des offres a été présentée lors de la Commission de délégation de service public du 18 novembre 2015, qui a émis un avis favorable pour entreprendre une phase de négociation avec les deux candidats.

Les candidats ont été invités à participer à une réunion de négociation portant sur tous les éléments de leur offre le 9 décembre 2015.

Ces réunions se sont déroulées en deux temps :

- présentation par le candidat de ses offres,
- questions de la ville portant sur les offres présentées.

Les négociations se sont poursuivies courant décembre.

Les offres définitives complétées sont parvenues à la ville le 14 décembre 2015 pour LOMBARD ET GUERIN et le 21 décembre 2015 pour l'Eurl Mandon.

II ETAT DES OFFRES A L'ISSUE DES NEGOCIATIONS

Le rapport d'analyse des offres à l'issue des négociations est joint en annexe I du présent document.

Le rapport d'analyse des offres avant négociation présenté à la commission de délégation de service public du 18 novembre 2015 est joint en annexe II du présent document.

III RESULTAT DES NEGOCIATIONS

A. Négociations menées avec l'Eurl Mandon

Par rapport à l'offre remise initialement et présentée à la Commission de délégation de service public du 18 novembre 2015, les négociations menées avec l'Eurl Mandon ont permis d'obtenir les améliorations suivantes :

- sur le plan financier, la prise en compte de recettes optimisée par rapport aux flux actuellement générés par l'activité des marchés,
- une augmentation du montant de la redevance annuelle versée à la ville (35 800 € contre 25 500 € dans l'offre initiale et 32 956 € due pour l'année 2013),
- une offre de tarification compatible avec les prix actuellement pratiqués.

Offre de tarification en € hors taxe par mètre linéaire	Montant appliqué pour l'année 2013	Montant proposé par l'Eurl Mandon	
<i>Marché du Montfort</i>	En € HT	En € HT	
Commerçants abonnés carreaux :	2.02	1.90	
Commerçants abonnés halles :	2.55	1.90	
Commerçants volants carreaux :	2.15	1.18	
Commerçants volants halles :	2.89	2.90	
<i>Marché des Quatre Chemins</i>	½ journée	½ journée	Journée
Commerçants abonnés carreaux :	1.57	2.90	3.60
Commerçants abonnés halles :	1.88	2.90	3.60
Commerçants volants carreaux :	1.84	3.90	4.50
Commerçants volants halles :	2.45	3.95	4.50

- des propositions concrètes de gestion de la propreté des marchés (fourniture des sacs, mise à disposition de six conteneurs à déchets, nettoyage au karcher quatre fois par an),
- l'engagement de réaliser cinq animations commerciales par an sur les marchés financées au moyen de participations perçues auprès des commerçants,
- un plan pluriannuel d'entretien des installations électriques satisfaisant,
- le détail du calcul des frais généraux imputés au compte d'exploitation de la DSP.

B . Résultats des négociations menées avec la société Lombard et Guerin

Par rapport à l'offre remise initialement et présentée à la commission de délégation de service public du 18 novembre 2015, les négociations menées avec l'entreprise Lombard et Guérin ont permis d'obtenir les améliorations suivantes :

- un plan pluriannuel d'entretien des installations électriques satisfaisant,
- le détail du calcul des frais généraux imputés au compte d'exploitation de la DSP.

IV MOTIF DU CHOIX DU DELEGATAIRE

Compte tenu du résultat des négociations engagées avec les candidats à l'attribution de la délégation de service public des marchés du Montfort et des Quatre Chemins ci-dessus présenté et du rapport d'analyse des offres à l'issue des négociations (joint en annexe I), il est proposé d'attribuer la convention à l' Eurl Mandon pour les motifs développés ci-après :

Sur les critères techniques et environnementaux, les offres sont équivalentes. Les deux candidats :

- proposent des modalités concrètes de développement de l'activité des marchés et de leur animation au moyen de contributions perçues auprès des commerçants,
- s'engagent sur des modalités de gestion de la propreté par la fourniture de sacs poubelles, mise à disposition de conteneurs à déchets et des actions de sensibilisation de commerçants,
- ont fourni un plan pluriannuel d'entretien des installations électriques satisfaisant,
- précisent dans le détail l'organisation des moyens humains et matériels mis à disposition.

Sur le critère financier, l'Eurl Mandon tient compte des recettes et des charges supérieures à celles prises en compte par Lombard et Guérin et nettement optimisées par rapport aux flux financiers actuellement générés par le service, ce qui lui permet de proposer une redevance de 35 800 € supérieure à la fois à celle de son concurrent (33 000 €) et à celle due au titre du contrat en cours (32 956 €).

Au vu des éléments exposés ci-dessus, il est au proposé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer la délégation de service public relative à l'exploitation des halles et marchés communaux du Montfort et Villette - Quatre Chemins, à l'Eurl Mandon et autoriser le Maire à signer le contrat de délégation avec cette dernière.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 FEVRIER 2016

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 29

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 18 Février, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 février, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Meriem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme GRARE Laurence, MM KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, PLEE Eric, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, **Mme LE MOINE Sandrine**, **M. KADDOURI Nouredine**, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. HAFIDI Abderrahim, LOGRE Benoît, Mme LENOURY Nadia, MM. BIDAL Damien, Rachid ZAIRI, VANNIER Jean-Yves, GARNIER Daniel Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. CHOUDER Fethi
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme LE MOINE Sandrine
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par :	M. RUER Marc
M. LE HYARIC Patrick ,	Représenté par :	Mme CHERET Magali,
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. ROZENBERG Silvère	Représenté par :	Mme NEDELEC Sozig
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
M. SANON Guillaume	Représenté par :	M. KAMALA Kilani
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	M. GARNIER Daniel
Mme YONNET Evelyne	Représentée par :	M. LOGRE Benoit
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme ALVES Presilya	Représentée par :	M. ZAIRI Rachid
Mme LENZI Ling	Représentée par :	M. BIDAL Damien

Absents : Mmes TLILI Leïla, MILLA Josiane,

Secrétaire de séance : M. WOHLGROTH Antoine

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2016002

Signataire : MC/ED

OBJET : Délégation de service public pour l'exploitation des marchés du Montfort et des quatre chemins. Choix du délégataire et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-1 et suivants et L1413-1,

Vu la convention d'affermage aux comestibles de la ville d'Aubervilliers dont le terme est fixé au 31 mai 2015 pour le marché du Montfort et au 1er mars 2016 pour le marché des Quatre Chemins,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 27 janvier 2015,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 23 mars 2015, considérant les contraintes et avantages des modes de gestion de ce service, gestion directe ou déléguée,

Vu l'avis de convention de Délégation de service public mis en ligne sur le site du BOAMP le 5 juin 2015 et paru dans le Moniteur le 12 juin 2015,

Vu l'avis de la Commission de délégation de service public réunie le 12 août 2015 portant ouverture des plis contenant les candidatures et admission des candidats à présenter une offre,

Vu l'invitation aux candidats retenus à présenter une offre envoyée le 14 août 2015,

Vu l'avis de la Commission de délégation de service public réunie le 28 octobre 2015 portant ouverture des plis contenant les offres,

Vu l'avis de la Commission de délégation de service public réunie le 18 novembre 2015 portant admission à la négociation des candidats admis à négocier,

Vu les rapports d'analyse des offres initiales et finales,

Vu le budget communal,

Considérant que dans un souci de cohérence commerciale et de bonne gestion économique des marchés sur la commune, il a été décidé de regrouper la gestion des marchés dans le cadre d'un contrat unique, afin notamment de disposer d'un seul exploitant pour l'ensemble de l'activité,

Considérant le résultat des négociations engagées avec les candidats à l'attribution de la délégation de service public des marchés du Montfort et des Quatre Chemins ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

ATTRIBUE la délégation de service public relative à l'exploitation des halles et marchés communaux du Montfort et Villette - Quatre Chemins, à l'Eurl Mandon

AUTORISE la Maire à signer le contrat de délégation avec cette dernière.



Pour le Maire

L'adjointe Maria MERCADER Y PUIG

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Maria MERCADER Y PUIG.

Reçu en préfecture le : 19/02/2016

Publié le : 19/02/2016

Certifié exécutoire le : 19/02/2016



Pour le Maire

L'adjointe Maria MERCADER Y PUIG

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Maria MERCADER Y PUIG.